

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-04

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AUTRE QUE LE GROUPE « HABITATION » COMPORTANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER DE PLUS DE 10 000 M²

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT

1. L'annotation 4 du tableau 2 de l'article 59 est modifiée par le remplacement du chiffre « 12 » par le chiffre « 30 ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Isabelle Grenier